

Planification de projets de sentiers



**Professional
TrailBuilders**
ASSOCIATION

Présenté par
Jérôme Pelland
membre du CA - PTBA
Président - Baere

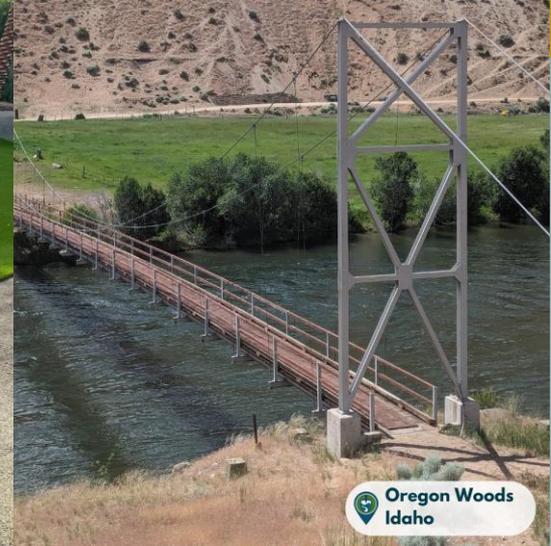


Depuis 1976, le *Professional Trailbuilders Association* (PTBA) est association professionnelle d'entreprises privées spécialisées en conception, planification et aménagement de sentiers.

Les membres sont accrédités à travers un processus de qualification et régis par un code d'éthique.

L'association regroupe +145 membres dont 5 au Québec

Lancé l'initiative Trailskills afin d'uniformiser le langage inter-agences et établir un cursus de certification en sentiers





Travailler avec un Professionnel en Sentiers

- Expertise unique et spécifique
- Compréhension profonde des risques et enjeux relatifs au plein air
- Ce sont des artisans engagés vers un livrable de qualité
- En moyenne, les membres ont 20 ans d'expérience dans le domaine
- 92% des membres sont des PME de 10 employés ou moins
- Les membres du PTBA représentent 31% de la force de travail en sentiers en Amérique du Nord

Une accreditation du PTBA est un pré-requis pour les projets de sentiers de Parcs Canada



Progressive Trail Design
Colorado



Casa di Terra
California



Tony Boone Trails
Aruba

LE CYCLE DE VIE D'UN SENTIER

Point de rupture

Si l'entretien n'est pas optimal, le point de rupture est le moment à partir duquel le sentier se dégrade, le menant à sa fin de vie utile.

Entretien & opération

La responsabilité revient à la destination de maintenir la qualité des infrastructures et éviter que celles-ci se dégradent, menant à la fin de vie utile.

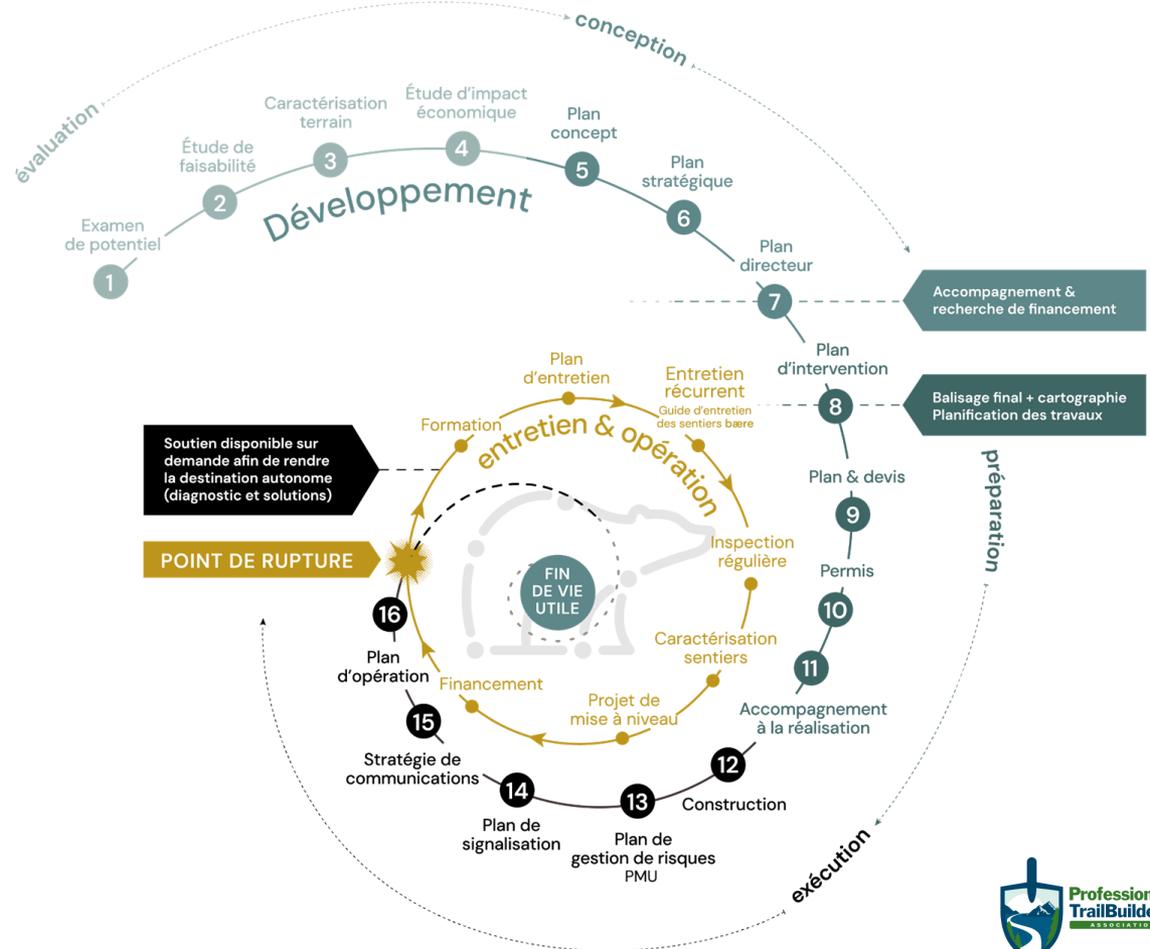
© baère

Disponible française au:

<https://baere.ca/cycle-de-vie-dun-sentier/>

Version anglaise sur le site du PTBA

<https://www.trailbuilders.org/trail-contracting>



L'ENTRETIEN : À QUOI ÇA SERT?

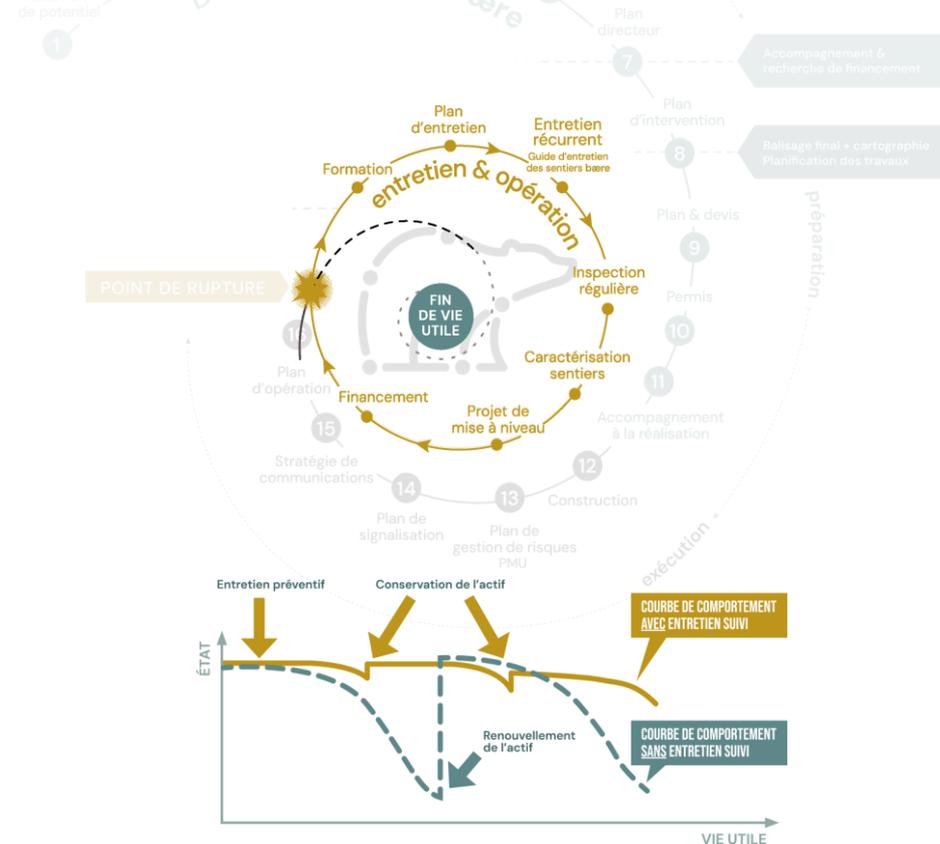
Valeur de l'actif immobilisé =
planification +
aménagement initial +
entretien sur le cycle de vie

Plusieurs projets considèrent uniquement le coût d'aménagement, pas la planification ni l'entretien requis. L'entretien est maintenant admissible dans certaines subventions. Pour déterminer les requis d'entretien, le guide suivant sera publié prochainement chez Vélo-Québec.



Révision : 3.0
Date : 26 SEPTEMBRE 2024
ISBN : 978-2-9821915-0-1

Disponible gratuitement en ligne:
<https://baere.ca/documentation/guide-entretien-des-sentiers/>



POINTS DE VIGILANCE

- ❑ Les aménagistes en sentiers sont des artistes de la nature et les contrats doivent prévoir une flexibilité pour le tracé final et la mise en valeur du terrain.
- ❑ La majorité des projets sont en Design&Build, avec un plan concept qui détermine le corridor d'intérêt et des spécifications techniques à respecter pour les sentiers.
- ❑ Les sentiers sont affectés par les changements climatiques.
- ❑ La période de réalisation des travaux est typiquement du 1^{er} mai au 31 octobre. Aucune garantie ne devrait être exigées hors de cette période.
- ❑ Les travaux de sentiers à surface naturelle sont dépendants des conditions météo. Il est essentiel de prévoir des réserves pour les conditions météo défavorables.
- ❑ Les spécialistes en sentiers sont des petites entreprises avec des carnets de commande de 6 à 12 mois d'avance.
- ❑ Ne pas oublier de budgéter l'entretien!

POINTS DE VIGILANCE

- ❑ L'approche recommandée pour les appels d'offres est la grille de pointage, qui privilégie la méthodologie, l'expérience du chargé de projet, le portfolio, les références, le calendrier de réalisation (80%) et qui se rapporte ensuite sur le prix proposé (20%).
- ❑ Les projets de sentiers sont des travaux spécialisés, généralement exemptés de la Loi B1.1 (RBQ) et généralement associés à la foresterie ou au paysagement*
- ❑ Les pumtrack sont partiellement assujetties à la RBQ*
- ❑ Le faible coût d'aménagement des sentiers fait que le pourcentage alloué à la planification dépasse souvent le ratio habituel de 10% des projets de constructions et se situe typiquement entre 15 et 20% au Québec.
- ❑ La lourdeur administrative tel que du cautionnement de soumission, d'exécution, de longues retenues de garantie, la surveillance de chantier, les contraintes environnementales et des délais de paiements de plusieurs mois empêchent les petits entrepreneurs qualifiés de soumissionner sur les projets de faible envergure (<100K\$). Ces critères devraient s'appliquer aux projets majeurs (>500K\$) seulement.



Professional TrailBuilders

ASSOCIATION

Représenté par
Jérôme Pelland
président de Baere



—  —

CONTATEZ-NOUS

4762, RUE FOSTER
WATERLOO, QUÉBEC JOE 2N0
450 525-4987

— @ —     —

INFO@BAERE.CA

